

CONSEIL SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2025

2025.034 – ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE EN APPUI A LA MISSION SCOT-PCAET

24 Elus membres du conseil syndical Convocation conforme à l'article L. 2121-17 du CGCT				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
5	0	2	19	7

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET,

CCVBA : Monsieur Jean MANGION,

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Jean-Michel JALABERT ; Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Laurie PONS, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Pierre RAVIOL ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI, Madame Anne PONIATOWSKI, Madame Aline PELISSIER ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ;

Procurations : Monsieur pierre RAVIOL à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET ; Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT ;

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques AUFRERE



Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Résumé

Le SCOT en vigueur a été approuvé en 13 avril 2018. Une modification simplifiée a été prescrite le 3 juin 2025 et sera « arrêtée » le 2 février 2026. Elle vise à intégrer sur le premier pas de temps de la loi climat et résilience les objectifs de sobriété foncière.

Le SCOT a également été mis en révision en 2023. Cette procédure qui vise à moderniser le document devrait être approuvée en 2030.

L'élaboration d'un nouveau PCAET est en cours et devrait aboutir premier trimestre 2027.

Ainsi, la présente délibération propose d'accueillir un(e) étudiant(e) stagiaire, au titre de la mission SCOT-PCAET, de février à juillet 2026 pour :

- Préparer un mode d'emploi de la modification simplifiée à destination des communes,
- Participer au montage d'une action du plan d'action du PCAET,
- Participer à la préparation de l'appel à projets plan paysage avec l'Office Français de la Biodiversité,

Autres missions (participation aux avis sur procédure d'évolution du PLU, veille sur les sujets relevant de la mission SCOT PCAET).

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche affirmant l'importance des stages pour les étudiants, stages qui doivent être associés à un parcours de formation ayant pour objet principal la familiarisation avec le milieu professionnel ;

Considérant :

- Les objectifs du stage

Pour renforcer notre action sur le volet SCOT- PCAET en 2026, le PETR propose d'accueillir un(e) étudiant(e) stagiaire au sein de l'équipe. Le/la stagiaire aura pour missions principales de :

- Préparer un mode d'emploi des trajectoires à la commune réalisées à l'occasion de la modification simplifiée à destination des communes
- Participer à la préparation de l'appel à projets plan paysage avec l'Office Français de la Biodiversité,
- Autres missions (participation aux avis sur procédure d'évolution du PLU...).

- Missions principales :

- 1- Produire une cartographie à l'échelle des communes du Pays d'Arles comprenant :
 - a. les zonages U et AU des Communes,
 - b. le périmètre des enveloppes urbaines tel que défini par le SCOT en vigueur,
 - c. les taches bâties (en rouge) de l'OCS GE 2023 ;
- 2- Déterminer les secteurs à enjeux pouvant être qualifiés d'ENAF en fonction des critères définis par la modification simplifiée du SCOT, à savoir des surfaces de plus de 2500 m²et constitutifs d'ENAF ;
- 3- Comparer ces surfaces à celles définies par le travail sur les projets communaux et intercommunaux réalisés dans le cadre de la modification simplifiée.

L'objectif de ce travail est de réaliser une première évaluation de la compatibilité des

documents d'urbanisme avec le travail réalisé en commune dans le cadre de la modification simplifiée du SCOT et ayant mené au vote de la délibération n° 2025-031 de ce jour.

- Autres missions :

Participer au montage d'une action du plan d'action du PCAET ;
Participer à la préparation de l'appel à projets plan paysage avec l'Office Français de la Biodiversité,
Autres missions (participation aux avis sur procédure d'évolution du PLU...).

Considérant l'exposé des besoins et des missions réalisées par le/la stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

1° – ACCUEILLIR, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 6 mois, à compter de février 2025 ;

2°– APPROUVER les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement d'enseignement supérieur et le PETR du Pays d'Arles ;

3° - ACCEPTER la prise en charge des frais de formation ou attribuer une indemnité de stage (enveloppe de cout similaire) calculée sur la base du taux réglementaire, ainsi que des frais de déplacement inhérents à la mission de stage ;

4° – AUTORISER, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PETR du Pays d'Arles ladite convention ;

5° - PRÉCISER que les frais de formation ou les dépenses d'indemnité de stage et de remboursement des frais de déplacements seront inscrites au budget 2026 du PETR.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.



Le Président